

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 7 novembre 2011 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2012 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels

NOR : SCSA1130831A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
Vu l'article D. 312-116 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels, et notamment son article 8 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant ouverture au titre de l'année 2012 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels est composé ainsi qu'il suit :

I. – ÉPREUVES DE LA PREMIÈRE PARTIE

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

Membres titulaires

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées.

M. Jean-Pierre DUROZARD, inspecteur de l'éducation nationale (71 Mâcon).

Docteur Corinne LEOWSKI, ophtalmologiste, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Élisabeth BINCAZ, directrice déléguée du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS).

Mme Marie-Laure CACHENAUT, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

M. Stéphane HAGUES, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Catherine BIND, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Mme Viviane LAMBOLEZ, enseignante, institut Arc-en-Ciel (13 Marseille).

Personnes qualifiées

M. Jean-Marie CIERCO, secrétaire général de l'AVH (75 Paris).

M. Patrick COLIN, psychologue, institut Michel-andre (51 Reims).

Mme Isabelle ECLANCHER, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Marie-Christine FARRE, directrice pédagogique, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).

M. Jean-Yves FAURE, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Marie-Luce GARAPON, chef de service pédagogique, institut des jeunes aveugles (03 Yzeure).

Mme Agnès GUIBORA, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Mme Frédérique GUMERY, chef de service pédagogique, CRDV (63 Clermont-Ferrand).

M. Éric KUENZI, responsable du SAFEP-SAAAI, CREESDEV (25 Besançon).

M. Boris NONNENMACHER, enseignant, SAAAI/SAFEP – PEP 83 (83 Les Arcs-sur-Argens).

Mme Fabienne ROUSSEY-SCHULTZ, chef de service pédagogique, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

Mme Catherine PLANK, conseillère d'aide à la scolarisation (93 Montreuil).

Membres suppléants

Mme Marie-Christine GONNET, chef de service pédagogique, institut des jeunes aveugles (59 Lille).

Mme Catherine FEIGNEZ, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Solène JUVIN, enseignante, institut Les Hauts Thébaudières (44 Vertou).

Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91 Évry).

II. – ÉPREUVES DE LA SECONDE PARTIE

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

Membres titulaires

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

M. Jean-Pierre DUROZARD, inspecteur de l'éducation nationale (71 Mâcon).

Dr. Corinne LEOWSKI, ophtalmologiste, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Élisabeth BINCAZ, directrice déléguée du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS).

M. Jean-Yves FAURE, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Catherine FEIGNEZ, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Solène JUVIN, enseignante, institut Les Hauts Thébaudières (44 Vertou).

Mme Catherine BIND, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

M. Éric OBYN, enseignant, centre FORJA (75 Paris).

Personnes qualifiées

M. Antoine ADAM, enseignant, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Mme Marie-France ANATOLE, inspectrice de l'éducation nationale (972 Martinique).

M. Jean-Marie CIERCO, secrétaire général de l'AVH (75 Paris).

M. Patrick COLIN, psychologue, institut Michel-Fandre (51 Reims).

M. Patrick COURBIER, inspecteur de l'éducation nationale de l'éducation nationale (75 Paris).

Mme Isabelle ECLANCHER, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Marie-Christine FARRE, directrice pédagogique, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).

Mme Marie-Luce GARAPON, chef de service pédagogique, institut des jeunes aveugles (03 Yzeure).

Mme Agnès GUIBORA, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Mme Frédérique GUMERY, chef de service pédagogique, CRDV (63 Clermont-Ferrand).

M. Eric KUENZL, responsable du SAFEP-SAAAI, CREESDEV (25 Besançon).

M. Laurent LINGE, enseignant, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

M. Boris NONNENMACHER, enseignant, SAAAI/SAFEP – PEP 83 (83 Les Arcs-sur-Argens).

Mme Catherine PLANK, conseillère d'aide à la scolarisation (93 Montreuil).

Mme Nathalie QUESNOT, enseignante, centre FORJA (75 Paris).

Mme Fabienne ROUSSEY-SCHULTZ, chef de service pédagogique, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

Membres suppléants

Mme Marie-Christine GONNET, chef de service pédagogique, institut des jeunes aveugles (59 Lille).

M. Stéphane HAGUES, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (Paris).

Dr. Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul (91 Évry).

M. David BOURGEOIS, chef de service des unités d'enseignements, CSES Alfred-Peyrelongue (33 Ambarès-et-Lagrave).

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêtés dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE